



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 19/2015

Concerne : Création d'un ouvrage de rétention des eaux claires pour le bassin versant du Giziaux – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 266'000. -- (deux cent soixante-six mille francs), en vue de la construction d'un ouvrage de rétention des eaux claires pour le bassin versant du Giziaux (au niveau de la nouvelle déchetterie).

1. Préambule

Dans le cadre de la future requalification de la RC 601-B-P (route de Berne) entre le carrefour des Croisettes et Le Chalet-à-Gobet prévue en principe dès 2018, se pose la question de la réfection des réseaux souterrains, à assainir en même temps que les travaux routiers.

Il incombe aux communes d'équiper leurs collecteurs d'eaux claires de bassins de rétention, (article 5 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 – article 20 de la Loi cantonale sur la protection des eaux contre la pollution) pour éviter une surcharge du réseau en cas d'abondantes chutes de pluie. Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), prévoit un ouvrage de ce type pour le secteur du Giziaux, inscrit dans le règlement du plan de quartier « Les Bosquets du Giziaux ». Deux solutions étaient envisagées à l'époque : la construction d'un grand bassin de rétention au sud du nouveau quartier ou le surdimensionnement des conduites d'eaux claires sur tout le nouveau collecteur. L'achat par la Commune de la parcelle n° 2852 n'était pas envisagé au moment de la rédaction de ce règlement. Il apparaît aujourd'hui que la Commune a intérêt à construire son propre bassin de rétention, profitant des travaux d'excavation prévus pour la nouvelle déchetterie, plutôt que se raccorder sur un bassin situé sur le bien-fonds d'un tiers, opération qui nécessiterait la création de servitudes, de droits d'usage et d'une clé de répartition des coûts de construction et d'entretien. La solution retenue par la Municipalité permettra une économie non négligeable.

Pour la commune d'Epalinges, il s'agira de prendre en compte les travaux de collecteurs communaux situés sous la RC 601-B-P (route de Berne). Selon le PGEE de 2010, la mise en séparatif complète du réseau doit être effectuée.

Le secteur du Giziaux aboutissant dans un collecteur situé sous la RC 601, le PGEE recommande la création d'un ouvrage de rétention des eaux claires qui permettrait de soulager en aval le voûtage du ruisseau de Vaugueny et également de résoudre les problèmes de sous-capacité hydrauliques de collecteurs existants.

Le nouveau quartier construit dernièrement au Grand-Chemin, au nord de ce bassin versant, a été muni de bassins de rétention aptes à suffire à ses besoins. Ceci a donc pu réduire le volume nécessaire pour le bassin du Giziaux.

Le règlement du plan de quartier « Les Bosquets du Giziaux » impose des mesures de rétention des eaux claires afin de maîtriser les débits. La commune a évalué la possibilité de construire un bassin de rétention commun à l'ensemble du quartier et qui reprendrait l'ensemble du bassin versant amont. Toutefois, la commune a récemment acquis la parcelle n° 2852 (préavis n° 8/2015) et y construira la nouvelle déchetterie (préavis n° 14/2015).

Au vu de ce qui précède et des implications engendrées par un ouvrage sur une propriété voisine (entretien, servitude, etc.), il a été décidé de scinder la rétention des eaux superficielles de ce périmètre en deux ouvrages distincts. Un ouvrage communal de rétention serait ainsi construit dans l'emprise de la future déchetterie (parcelle n° 2852). L'autre ouvrage serait réalisé sur la parcelle n° 2853 au frais de son propriétaire pour assurer la rétention des eaux de la zone d'habitation.

Cette décision permettra une gestion et un entretien efficace de cet ouvrage et bénéficiera d'une réalisation à moindre coût en profitant de la simultanéité des travaux de terrassement de la future déchetterie.

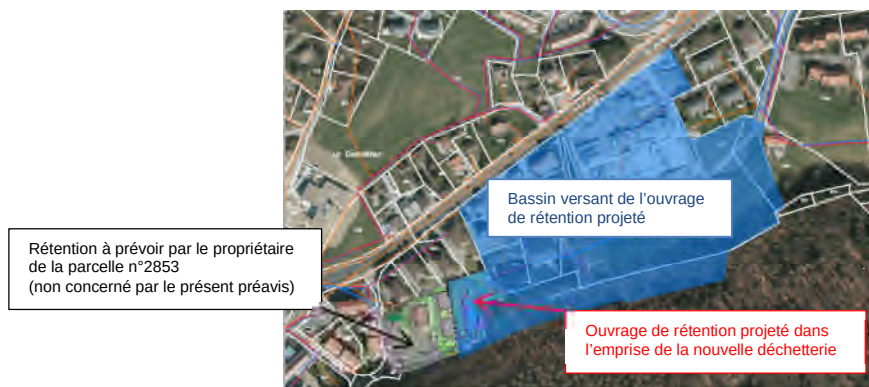


Figure 1 : Plan de localisation

L'étude de création de cet ouvrage de rétention communal a été menée par le bureau d'ingénieur BBHN SA à Morges en collaboration avec DESA SA qui planifie les travaux de la future déchetterie.

2. Travaux projetés

Il a été décidé de construire un ouvrage de rétention dans l'emprise de la future déchetterie. Ce bassin enterré de type alvéolaire permettra un volume utile de rétention de 309 m³. Deux regards de visites seront également construits en amont et en aval de celui-ci. Un plan de situation est annexé au présent préavis. Cet ouvrage sera ensuite raccordé au collecteur communal. Ce dernier doit être déplacé dans le cadre du projet de construction des immeubles du Giziaux, aux frais des promoteurs.

La solution alvéolaire, recommandée dans le PGEE, a été adoptée en raison des avantages suivants, à savoir un faible risque de colmatage, des travaux d'entretien simples, une structure résistante à la compression rendant possible la circulation de camions et une construction modulable.

Il existe différents types de structures alvéolaires, en nid d'abeille (ex : Nidaplast® EP) ou en module creux (ex : Rigofill Inspect®). Une brochure sur la structure type Nidaplast® EP est présentée en annexe. Le choix final sera défini après l'adoption du présent préavis.

Le bassin de rétention sera situé sous la plateforme d'accès aux bennes (cf. figure 2). Ces travaux pourront être menés de concert avec les travaux de terrassement de la déchetterie, sans en retarder le planning.

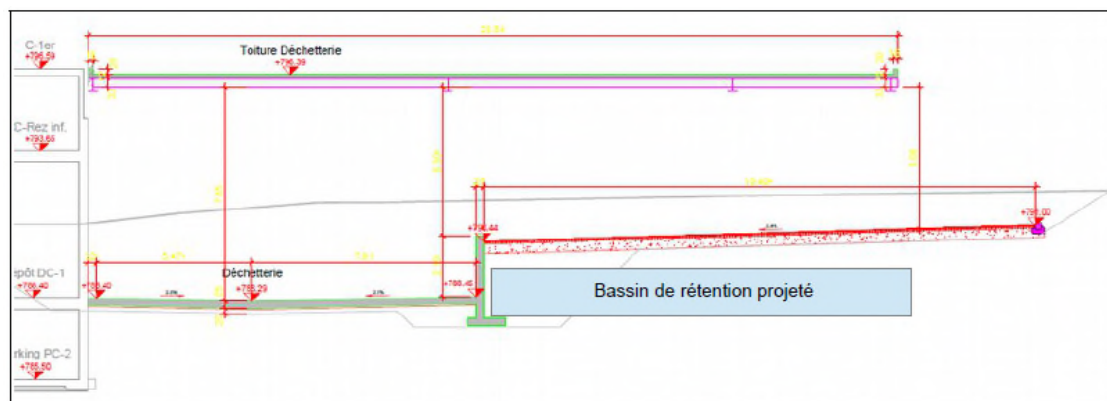


Figure 2 : Emplacement du bassin de rétention

3. Planning

Sous réserve de l'adoption des crédits par le conseil communal, ces travaux se dérouleront dans la même période que ceux de la nouvelle déchetterie de manière conjointe avec les travaux de terrassement de la zone, prévus pour fin 2015 - début 2016.

4. Coût des travaux

Les coûts étant inférieurs aux seuils des marchés publics (LMP-VD), la procédure de gré à gré sera utilisée pour les mandats de fourniture et pose des ouvrages ainsi que pour les études et la direction de travaux. Pour une meilleure coordination, cette dernière sera assurée par le bureau DESA SA actuellement en charge de la direction des travaux de la déchetterie.

Les travaux de terrassements liés au bassin de rétention ont déjà été intégrés à l'appel d'offre ouvert réalisé pour le terrassement de la déchetterie (procédure en cours). La pose de la surface de roulement en enrobé est affectée aux travaux de la déchetterie.

Le coût des travaux imputable au centre de charge 460 Epuration se présente comme suit :

Travaux de terrassement / remblayage	CHF	54'000.00
Fourniture et pose des ouvrages	<u>CHF</u>	<u>150'000.00</u>
Sous-total avant honoraires	CHF	204'000.00
Honoraires ingénieurs et géomètre	<u>CHF</u>	<u>20'000.00</u>
Sous-total	CHF	224'000.00
Divers et imprévus 10 % et pour arrondi	<u>CHF</u>	<u>22'296.30</u>
TOTAL HT	CHF	246'296.30
TVA 8%	<u>CHF</u>	<u>19'703.70</u>
MONTANT TOTAL NET TTC	CHF	<u>266'000.00</u>

C'est donc un crédit de CHF 266'000.-- (deux cent soixante-six mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 6'038.20 (calculée à 2.27 %).

Outre l'éventuel service de la dette, cette réalisation entraînera de faibles dépenses de fonctionnement correspondant à un curage annuel des deux chambres amont/aval du bassin de rétention ainsi qu'un éventuel passage caméra dans l'ouvrage si nécessaire.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 19/2015 du 10 août 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'approuver le projet de construction d'un ouvrage de rétention des eaux claires pour le bassin versant du Giziaux ;**
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 266'000.-- (deux cent soixante-six mille francs) pour la réalisation des travaux;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;**
- 4. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 10 août 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire-adjointe :

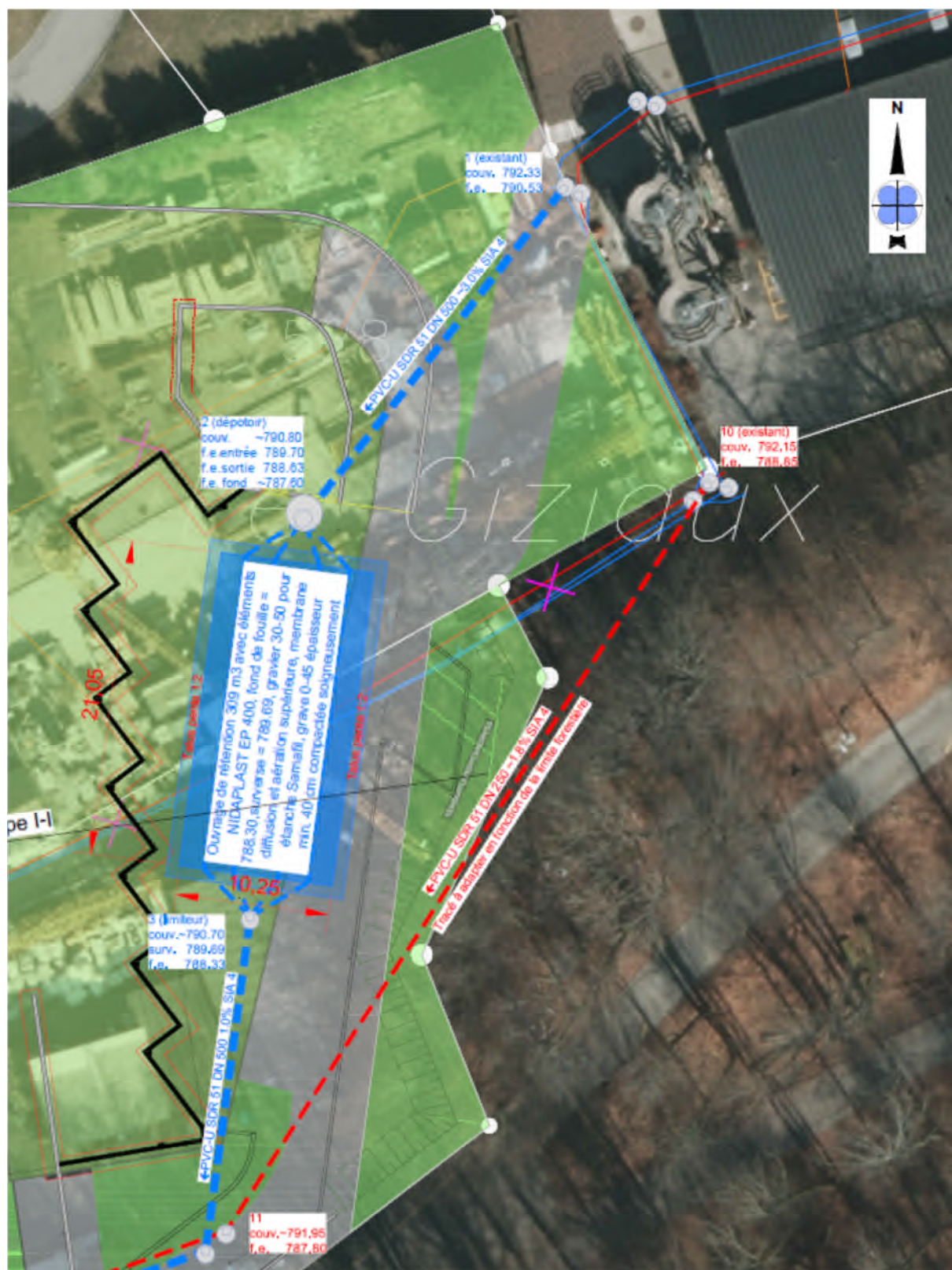
Maurice Mischler

Monique Andujar

Annexes : - plan de situation de l'ouvrage de rétention
 - exemple d'une structure alvéolaire (type Nidaplast® EP 400)

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard

Annexe 1 : Plan de situation du projet d'ouvrage





AVANTAGES DU NID D'ABEILLES EN POLYPROPYLENE



- Retour d'expériences de 25 ans
- Indice de vide maximum (95%)
- Résistance aux agents chimiques, aux micro-organismes, aux moisissures
- Encombrement réduit
- Les plus gros blocs du marché

Visitez notre site Internet :
www.nidaplast.com



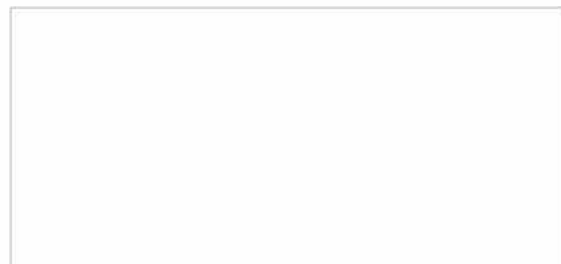
LA GESTION DES
EAUX PLUVIALES



LE RENFORCEMENT
ET LA STABILISATION
DES SOLS



LE REMBLAI
ALLÉGÉ



Nidaplast® EP



Structure Alvéolaire
ultra Légère pour le
Stockage enterré
des **Eaux Pluviales**

Avantages :

- Système propre et autocurable
- Produit économique
- Solution hydraulique intelligente : alimentation par le dessous évitant tout risque de colmatage
- Système fiable : 25 ans de retour d'expériences

Leaflet Nidaplast® EP - 10/2010 - 2000

Produit fabriqué en France

Rue Paul Vaillant Couturier - F - 59224 THIAIT FRANCE
Tél.: +33 (0)3 27 44 72 01 - Fax.: +33 (0)3 27 44 72 09
environnement@nidaplast.com

S.A.S. au capital de 1 061 998 - R.C. VALENCIENNES 971 204 474 - NAF : 2223 Z

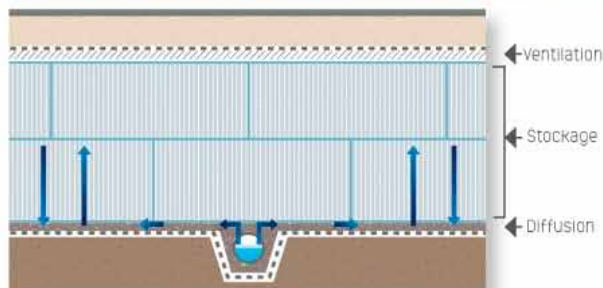
La solution Nidaplast® EP

CARACTÉRISTIQUES



- Bloc en polypropylène 100% recyclable
- Manuportable
- Découpable
- Hauteur de remblai Jusqu'à 3m50
- Large gamme de résistance
- Système propre et autocurable
- Maniabilité et légèreté

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



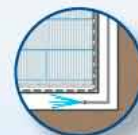
APPLICATIONS



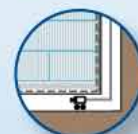
- Bassin de rétention / d'infiltration
- Structure réservoir pour rétention / Infiltration sous chaussée
- Réserve incendie
- Noue de rétention / d'infiltration
- Puits perdu d'infiltration
- Tranchée drainante



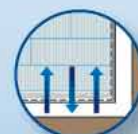
ATOUTS DE LA SOLUTION DE STOCKAGE ENTERRÉ



Drain / diffuseur hydrocurable



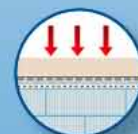
Drain / diffuseur inspectable



Circulation de l'eau dans les blocs : autocurage de la structure



Hauteur de remblai mini 30 cm, maxi 3,5 m



Résistance à la compression : tout type de circulation possible



Polypropylène inertie chimique